



HAL
open science

Le chapitre Saint-Thomas et Notre-Dame [de Fourvière]

Hervé Chopin

► **To cite this version:**

Hervé Chopin. Le chapitre Saint-Thomas et Notre-Dame [de Fourvière]. Nicolas Reveyron; Jean-Dominique Durand; Véronique Molard-Parizot; Bernard Berthod. Fourvière, l'âme de Lyon, La Nuée Bleue, p. 285-287, 2014, 2809912483. hal-01827686

HAL Id: hal-01827686

<https://hal.science/hal-01827686>

Submitted on 27 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La collégiale Saint-Thomas et Notre-Dame de Fourvière

Evoquer l'histoire du chapitre de Fourvière n'est pas aisé. Si un certain nombre de documents sont conservés, ils deviennent importants surtout à partir de la fin du XIV^e siècle et au XV^e siècle, et encore plus à l'époque moderne, à travers les registres de délibérations capitulaires, bien que très lacunaires. Cette communauté, peu connue, mérite qu'on s'attache à découvrir son existence.

C'est à la fin du XII^e siècle, que la collégiale de Fourvière fut érigée. La création d'une communauté de clercs ayant pour rôle de réciter les heures donnait une importance plus grande à la chapelle fondée par le doyen du chapitre cathédral Olivier de Chavannes quelques années auparavant. Cette chapelle était dédiée à la Vierge Marie et le culte y fut desservi par des *capellani*. On aurait pu y voir déjà, d'ailleurs, un embryon de collégiale. Mais l'archevêque Jean de Bellesmains, proche de Thomas Becket qui mourut martyr en 1170, assassiné par des hommes d'Henri II Plantagenêt, décida de lui donner une existence institutionnelle. En 1192, il s'associa au doyen du chapitre cathédral, Etienne de Saint-Amour, pour entériner cette fondation. La charte a été conservée par le biais de multiples copies dont la plus ancienne date du XV^e siècle insérée dans le recueil des statuts du chapitre de Fourvière, le « Barbet »¹. Ce texte règle les relations entre la cathédrale et la nouvelle communauté. Saint-Thomas était destinée à devenir la nécropole des chanoines et clercs de la cathédrale, à moins que ces derniers n'en eussent décidé autrement. La collégiale reçut donc le droit paroissial sur un territoire qui correspondait, en partie, à celui sur lequel le trésorier de la cathédrale percevait la dîme. Lors de certaines fêtes comme Noël, Pâques, Pentecôte, la Saint-Jean-Baptiste, sa Décollation, l'Invention des reliques de saint Etienne, les Rogations ou les Rameaux, la collégiale devait donner un cierge d'une livre au chapitre de Saint-Jean. Les chanoines de la cathédrale, en revanche, devaient venir célébrer la Saint-Thomas, martyr, à Fourvière. Enfin, Saint-Thomas étant située non loin des ruines antiques, le chapitre cathédral se réservait le droit de récupérer les marbres et choins qui se trouvaient sur place. Le prévôt de Fourvière, choisi par et parmi les membres du chapitre cathédral, dirigeait officiellement la nouvelle communauté. Il présidait certaines assemblées capitulaires et devait prêter serment devant le chapitre de Fourvière mais aussi devant le chapitre cathédral. Cette situation dura jusqu'en avril 1742. A partir de ce moment, le roi le nomma.

En 1263, l'archevêque Philippe de Savoie procéda à une réorganisation. Apparurent alors, dans les textes, deux nouveaux dignitaires : le chantre et le sacriste qui devaient être prêtres. Ils étaient nommés respectivement par le prévôt et par l'archevêque. Le sacriste jouait le rôle de véritable tête du chapitre, dirigeant le temporel de la communauté. Le nombre de chanoines était fixé dans cet acte à dix, dignitaires inclus. Le chapitre les cooptait. Ils avaient les mêmes prérogatives dans le chœur de la cathédrale que leurs confrères de Saint-Just ou de Saint-Paul. En plus des deux dignitaires, quatre chanoines devaient être prêtres, deux diacres et deux sous-diacres. Tous devaient, au moment de leur entrée, prêter serment de protéger la communauté et ses biens. Ils étaient tenus de verser des livraisons et de pratiquer l'hospitalité.

¹ Archives départementales du Rhône, 14G 28 = 2 Mi 10.

Le chapitre était doté d'une existence juridique puisqu'il possédait un sceau représentant Thomas Becket en prière, une épée transperçant sa mitre qui rappelait son assassinat et, au-dessus de lui, apparaissait la main de Dieu. A ses côtés, se trouvait une Vierge à l'Enfant. Les chanoines se réunissaient lors de chapitres ordinaires pour traiter des affaires communes (une fois par moi environ), de chapitres généraux pour les affaires financières (deux fois par an lors de la Saint-Thomas-Becket, le 29 décembre, et lors de la fête de sa translation le 8 juillet) et lors de chapitres extraordinaires pour régler les affaires urgentes.

Les chanoines étaient, au XIII^e siècle, plutôt issus de la petite noblesse, puis, le recrutement se fit dans des milieux plus modestes. Sauf cas exceptionnels, sur environ 150 chanoines repérés pour la période médiévale, il apparaît que les chanoines eurent tendance à conserver assez longtemps leur bénéfice au XIII^e siècle. Cependant, à partir de la fin du XIV^e et au XV^e siècle, ils ne le gardèrent que très peu de temps, moins de dix ans, voire moins de cinq ans. Cela montre un certain manque d'intérêt, lié peut-être au rapport assez faible de leurs prébendes. Les chanoines quittaient leur canonicat soit par décès, soit, et c'est souvent le cas à partir de la fin du XIV^e siècle et surtout au XV^e siècle, par permutation ou par résignation en faveur d'un autre candidat. Lorsqu'ils résignaient, leur futur bénéfice semblait de meilleur rapport. Ils pouvaient cumuler des bénéfices : on retrouve souvent des chapelains perpétuels de Saint-Jean ou d'un autre chapitre séculier de la ville au XV^e siècle posséder un canonicat à Fourvière. Cependant, ils cumulaient le plus souvent leur bénéfice avec une cure ou une chapellenie. On distingue surtout des chanoines gradués à partir du XIV^e siècle et surtout au XV^e siècle, avec des sources de plus en plus nombreuses. Ils étaient bacheliers ou licenciés en décrets la plupart du temps. A l'époque moderne, ils ont étudié la théologie. Antoine Gaste, par exemple, fit ses études à Valence en 1485 et permuta son canonicat de Fourvière contre le prieuré d'Annonay. Le bénéfice qui apparaît comme le plus intéressant est celui de sacriste, dignité où l'on retrouve des personnages plus importants comme Gérard de Seysérieux, ou Guillaume de La Roche qui apparaît à plusieurs reprises comme exécuteurs dans les lettres de Jean XXII et qui reçoit le privilège notamment de percevoir les revenus de tous ses bénéfices pendant trois ans, sur la demande de l'archevêque Pierre de Savoie. Pierre de Crozet, chanoine de Saint-Jean au milieu du XIV^e siècle, docteur en décret, devint chapelain du pape et auditeur des causes. Sous le pontificat de Jean XXII, rares furent les collations de prébendes faites directement par le pape en dehors de quelques expectatives. Sous le pontificat de Grégoire XI, Pierre de Cuzieu disposa d'un canonicat tout en étant sous-collecteur. Au XV^e siècle, on ne retrouve plus de personnages de cette trempe.

Il existait un bas chœur composé au moins d'un chapelain perpétuel mentionné en 1373 qui tenait l'office de maître du chœur, responsable de la liturgie et de son exécution par la communauté. Les autres clercs du bas-chœur étaient appelés *socii*. Chaque chanoine devait en héberger deux. Les fruits des prébendes des chanoines qui n'avaient pas respecté les statuts (résidence, hospitalité, etc.) étaient reversés au chapitre. Les revenus des prébendes oscillaient entre 66 et 72 sous. Les prêtres habitués, qui constituaient le bas chœur, chargés de soulager les chanoines pour célébrer les messes percevaient environ 60 livres pour 120 messes à raison de 10 sols la messe au XVIII^e siècle. Le chapitre recrutait aussi des enfants de chœur.

Le chapitre détenait différents droits de patronage sur quelques églises du diocèse comme Saint-Genest-Malifaux ou Chillia (Grièges) dans la Dombes. En 1321, l'archiprêtre des Dombes fut uni à la dignité de sacriste. Un chanoine, le syndic, avait la gestion des affaires internes.

Au moment de la fondation, certains aménagements avaient été sans doute nécessaires : dortoir, maisons, cimetière. Le « cloître » fut, d'ailleurs, probablement endommagé au moment de la révolte des bourgeois de Lyon en 1269. Par la suite, des pensions furent établies lors de la mutation des maisons afin d'en assurer les réparations et l'entretien.

Dans la ville, la collégiale joua un rôle assez marginal. Si elle reçut le titre d'église paroissiale, il semble que son ressort fût assez restreint. Cependant, de par sa position comme point culminant de la cité, elle a joué un rôle non négligeable en matière de défense, notamment pour le guet.

A partir de la fin du XV^e siècle, le rayonnement spirituel devint plus important. Louis XI vint en pèlerinage à Fourvière, alors qu'il résidait à Lyon. Il offrit des terres et des ornements (une chasuble, deux tuniques et trois mitres). Il fonda la chapelle Notre-Dame sous le clocher. L'église conservait encore la relique du chef de saint Thomas². C'est à partir de la fin de ce siècle que les vocables tendirent à s'inverser : après une certaine prééminence de celui de Saint-Thomas-Becket, celui de la Vierge domina.

Au XVI^e siècle, les informations concernant le chapitre se font plus rares. L'église fut pillée et endommagée par les huguenots en 1562, à tel point que la question de la reconstruction se posa. En effet, les protestants commirent de lourdes dégradations comme la destruction des autels, des statues, du mobilier. Les maisons canoniales furent rasées. Il ne restait que les murs de l'église. Les chanoines avaient fui. Après le retrait des troupes protestantes du baron des Adrets, le chapitre ruiné, les chanoines décidèrent de suspendre son existence. Les liens très serrés qui existaient entre la cathédrale et la collégiale sont confirmés en 1580. En effet, le chapitre cathédral accorda une aide financière pour reconstruire la toiture et le clocher, à condition de déposer une girouette aux armes du doyen et du chapitre cathédral. Cela montre bien aussi la soumission du chapitre collégiale à l'Église-mère. Le nouvel autel fut consacré en 1586.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, si le culte et la dévotion envers la Vierge s'accrurent, le chapitre joua encore un rôle mineur. La venue d'Anne d'Autriche au moment de la maladie de Louis XIII en 1630 frappa les esprits. D'autres événements comme le fameux vœu des échevins permirent à l'église de drainer davantage de pèlerins. Mais c'est le bâtiment et le culte de la Vierge qui attirent. Le chapitre ne bénéficia pas pour autant de plus d'intérêt. Le pape Innocent XI confirma l'établissement de la confrérie du Saint-Sacrement en 1681 et accorda des indulgences sur l'initiative d'un laïc, Antoine Guillemain, maître apothicaire. On

² Archives départementales du Rhône, 14G Registre de délibérations capitulaires du 12 juillet 1480.

rétablit aussi la confrérie de la Sainte-Vierge l'année suivante. Au début du XVIII^e siècle, le chapitre avait confié ses économies, un capital de 1000 écus, à l'Écossais John Law. Ils perdirent leur argent. Cela retarda les travaux d'embellissement et d'agrandissement qui attendirent 1737.

A cette époque, les chanoines étaient particulièrement recrutés dans la moyenne bourgeoisie. On peut distinguer deux types de carrière : soit la collégiale servait de tremplin, les jeunes chanoines y conservant peu de temps leur bénéfice, soit au contraire, certains clercs déjà bénéficiers, complétèrent leurs revenus avec un canonicat à Fourvière. Ainsi, dans la famille Manis, en 1639, Jacques, frère de l'échevin Jean-Jacques Manis, était chanoine de Fourvière depuis 10 ans. Il résigna la veille de sa mort en faveur de son neveu Jacques, âgé de 17 ans, qui conserva le canonicat moins de quatre ans puis intégra le chapitre de Saint-Paul. A Fourvière, son successeur fut son jeune frère Nicolas qui garda également le canonicat quatre ans. Ce dernier transmit le canonicat à son frère Salvator, Nicolas ne continuant pas sa carrière ecclésiastique, alors que Salvator mena une brillante carrière et devint, notamment, vicaire général de l'archevêché. Ce dernier résigna en faveur de son frère Claude qui conserva le canonicat pendant 33 ans avant d'aller à Saint-Paul³.

Comme ce fut le cas au Moyen Âge, de nombreux différends opposaient le chapitre aux autres communautés de Lyon, notamment au sujet de la préséance avec les autres collégiales. Ainsi, par exemple, l'archevêque Camille de Neufville, le 7 août 1691, décida que les chanoines de Fourvière garderaient leur préséance sur ceux de Saint-Nizier.

Avec la Constitution civile du clergé et la nationalisation de ses biens, le chapitre fut supprimé en janvier 1791. Les administrateurs du département attribuèrent 800 livres à chaque prébendé pour compenser la suppression de leur canonicat⁴. Le 4 juillet 1796 (16 Messidor an IV), un certain Ennemond Besson acquit la chapelle pour 29880 livres⁵.

Au lendemain du concordat, en 1803, le cardinal Fesch, décida de refonder le chapitre cathédral. Par là même, Fourvière fut rachetée et annexée à la fabrique de la cathédrale par décret impérial de 1805. On fonda un collège de 20 chapelains⁶ afin d'assurer le service divin car des fidèles affluaient de toute la France et même de l'étranger pour venir dans le sanctuaire. Ainsi, on revint d'une certaine manière aux *capellani* primitifs. Ils étaient chargés de faire l'office canonial et portaient un camail doublé de bleu qui leur permettait de siéger en présence du chapitre, entre les chapelains perpétuels et les prêtres habitués de la cathédrale.

³ Sophie Crespy, *Le chapitre des chanoines de Saint-Thomas et Notre-Dame de Fourvière dans la société lyonnaise (1613-1791)*, mémoire de maîtrise sous la dir. J-P. Gutton, Université Lyon 2, Lyon, 2004, p. 7-9.

⁴ Archives départementales du Rhône, 1 Q 456.

⁵ Archives départementales du Rhône, 1 Q 74.

⁶ Archives du chapitre cathédral, Recueil de statuts, 2^e moitié XIX^e siècle, p. 15. Elisabeth Hardouin-Fugier précise qu'il y avait eu 16 chapelains nommés dans un premier temps et que ce nombre aurait augmenté. Des auteurs du début du XX^e siècle précise que ce nombre est resté à 20 jusqu'à la Première Guerre mondiale (Abbé Grange, *Fourvière*, Paris, Desclée de Brouwer, 1909 ; A. Berjat, *Note sur l'histoire de Fourvière au XVIII^e siècle*, Lyon, imprimerie M. Audin, 1928).

Le premier chapelain était nommé recteur. Cette assimilation, dans un sens, des chapelains à des chanoines, a permis à certains auteurs de considérer qu'il s'agissait d'une collégiale⁷.

Pendant toute l'histoire du chapitre, et encore plus après la Révolution, le bâtiment a fait preuve de plus de considération que le chapitre lui-même. Celui-ci, très lié au chapitre cathédral et à l'archevêque, avait une marge de manœuvre bien limitée. C'est bien d'abord dans un but politique qu'il fut fondé et, avec la prédominance du vocable marial à partir de la fin du XV^e siècle, mais davantage encore au XVII^e siècle, l'affluence des pèlerins vers ce lieu de dévotion mariale a primé. Malgré tout, on peut constater que l'institution, pendant toute son existence, frappe par une certaine continuité de la place qu'elle a occupée dans la vie lyonnaise, notamment par rapport aux autres communautés séculières. Finalement, celle qui était considérée comme la communauté la moins importante, renaquit de ses cendres, tel un phœnix⁸.

Hervé Chopin

⁷ Par exemple le chanoine Pépin, « Les chanoines de Bourg et les syndics de la Cité », *Annales de la société d'émulation de l'Ain*, 1939, pp. 3-32.

⁸ Bibliographie sommaire : A.-M. Cahour, *Notre-Dame de Fourvière ou recherches historiques sur l'autel tutélaire des Lyonnais*, Lyon-Paris, 1838 ; E. Longin, *Recherches sur Fourvière*, Lyon, Brun, 1900 ; Jean Beyssac, *Les prévôts de Fourvière*, Lyon, Grange, 1908 ; A. Berjat, *Note sur l'histoire de Fourvière au XVIII^e siècle*, Lyon, imprimerie M. Audin, 1928 ; chanoine J. Escot, *Fourvière à travers les siècles*, Lyon, Lescuyer, 1954, 127 p. ; Elisabeth Hardouin-Fugier, *Voir, revoir Fourvière*, Lyon, 1988, 222 p ; Sophie Crespy, *Le chapitre des chanoines de Saint-Thomas et Notre-Dame de Fourvière dans la société lyonnaise (1613-1791)*, mémoire de maîtrise sous la dir. J-P. Gutton, Université Lyon 2, Lyon, 2004.